

26^{EME} COURSE DE COTE REGIONALE D'OTTANGE

15 & 16 mai 2010 - A.S.A.57.Pays-Haut & MECASPORT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE - REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile A.S.A.57.Pays-Haut organise les 15 et 16mai 2010, avec le concours de l'Ecurie MECASPORT, et sous le patronage du Crédit Mutuel & AUTOSUR, une épreuve automobile

Course de Côte Régionale dénommée : **26^{EME} COURSE DE COTE REGIONALE D'OTTANGE.**

Elle compte pour le **Championnat des Courses de Côtes du Comité Régional LORRAINE-ALSACE du Sport Automobile**, ainsi que pour la **Coupe de France de la Montagne.**

Le présent règlement a été approuvé du Comité Régional, sous le n° ___ en date du ___/0_/2010.

Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation, n° R___ en date du ___/0_/2010.

ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE :

Article 1.1p - Officiels :

Responsable de l'organisation et Président de Mécasport.

M. MISTRI Serge Licence n° 03/17 - 5945

Président du Collège des Commissaires Sportifs.

M. CLAUDE Gilbert Licence n° 03/08 - 30132

Commissaires Sportifs, Membres du Collège.

M. HUBER Jean-Jacques Licence n° 03/19 - 108 66

M. GERARDIN Didier Licence n° 03/08 - 19652

Directeur de Course.

M. ZUMSTEG Charly Licence n° 03/19 - 166987

Directeurs de Course Adjoints.

M. HUMBERT Jean-Claude Licence n° 03/02 - 21 139

M. MADER Franck Licence n° 03/19 - 187566

Directeurs de Course Adjoints Parc Haut.

M. HUCK Claude Licence n° 03/19 - 177639

Directeurs de Course Stagiaire Parc Haut.

M. HENRI Jean-Michel Licence n° 03/14 - 155 51

Commissaire Sportif Chargé des Relations avec les Concurrents.

M. COTET Patrice Licence n° 03/05 - 8012

M. LEONATE Michel Licence n° 03/70 - 12844

Commissaire Technique B Responsable.

M. PROTOIS Gérard Licence n° 03/04 - 1906

Commissaire Technique B.

M. TENA Emile Licence n° 03/12 - 124058

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs.

M^{me}. ZUMSTEG Pati Licence n° 03/19 - 164612

Chargé de la mise en place des moyens.

M. Licence n° 03/17 -

Chronométrateurs.

M^{lle}. LUX Sandrine Licence n° 03/17 - 22483

M. LUX Christian Licence n° 03/17 - 22482

Article 1.2p - Horaires :

- Clôture des engagements le : **11 mai 2009 à 24h00.**
- Publication de la liste des engagés le : **12 mai 2009 à 24h00.**
- Vérifications administratives le : **15/05/10 de 17h00/19h00(facultative)& 16/05/10 de 7h30/9h30.**
- Lieu : **Secrétariat, école primaire, Nondkeil.**
- Vérifications techniques le : **15/05/10 de 17h05/19h05(facultative)& 16/05/10 de 7h35/9h35.**
- Lieu : **Préau école primaire, Nondkeil.**
- Affichage liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **9h40 le 16/05/10.**
- Essais non chronométrés le : **16 mai 2010 de 9h45 à 11h00.**
- Essai chronométré le : **16 mai 2010 de 11h10 à 12h10.**
- Briefing des Pilotes, à ligne de Départ : **16 mai 2010 de 13h40 à 13h55.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **13h30.**

Course :

* 1^{ère} Montée de course le : **16 mai 2010 à partir de 14h00.**

* 2^{ème} Montée de course le : **16 mai 2010 à partir de 15h30.**

* 3^{ème} Montée de course le : **16 mai 2010 à partir 17h00.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés d'un éventuel changement par affichage.

Affichage résultats provisoires après : **Après l'arrivée du dernier Concurrent en parc fermé.**
Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve : **Portion de route, (150 m) après le départ.**
Sous peine d'exclusion d'office. **Dans le sens de la montée de course.**

Remise des prix, le : **16 mai 2010 vers 19h00, école Nondkeil**
Les concurrents pourront y retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
* 1^{ère} réunion, le : **16 mai 2010, 09h30, à l'école primaire de Nondkeil.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3p - Vérifications :

Les vérifications administratives le : **15 mai de 17h00/19h00 (facultative) et 16 mai de 7h30/9h30** école Nondkeil.
Les vérifications techniques le : **15 mai de 17h05/19h05 (facultative) et 16 mai de 7h35/9h35** préau école.
Les vérifications nécessitant un démontage s'effectueront au **Garage REA Audun-Le-Tiche**, au taux horaire de **45 Euros T.T.C.** maximum. Les concurrents devront présenter leur **licence**, leur **permis de conduire**, la **fiche d'homologation** de leur voiture et le **passport technique**. Pour les concurrents en double monte, **l'autorisation du propriétaire sera exigée**. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le : **16 mai 09h35.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants autorisés à prendre part aux essais sera obligatoirement affichée à **09h40** après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le : **16 mai 2009 à 09h30.**

Le pesage des voitures libre ou obligatoire sera prévu, sous le préau de l'école de Nondkeil durant les contrôles techniques et suivant décisions du Collège pendant et après la course.

Article 1.4p - Dispositions particulières :

Le non-respect de la vitesse maximum autorisée : **30km/h** en dehors du seul parcours de la course **ENTRAINE L'EXCLUSION DE L'ÉPREUVE**, après examen par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 2P - ASSURANCES :

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS et PILOTES :

Article 3.1p - Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

MECASPORT - 2, Rue de Bassompierre - 57710 - LUDELANGE TRESSANGE

Port : **06.76.70.75.01.** Fax : 00.00.00.00. Mail : serge.mistri@orange.fr **Jusqu'au 11 MAI 2010 à 24h00.**

Les frais de participation sont fixés à 170 € avec la publicité obligatoire **Crédit Mutuel & AUTOSUR. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.** Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 45, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait. Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou télex 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS :

Article 4.1p - Voitures admises :

Le nombre de Concurrents admis (les doubles montes comprises) est fixé à 100. La répartition et l'ordre des voitures dans les groupes et classes admis dans cette épreuve sont les suivants :

Groupes : **N/FN - A/FA – Gt de série – Z - F2000/FC-FS – CM/C3/CN - D/E.** Classes :

N/FN1 : de 0 à 1400 cm³

A/FA1 : de 0 à 1400 cm³

FC1 : de 0 à 1300 cm³

N/FN2 : +de 1400 à 1600 cm³

A/FA2 : +de 1400 à 1600 cm³

FC2 : +de 1300 à 1600 cm³

N/FN3 : +de 1600 à 2000 cm³

A/FA3 : +de 1600 à 2000 cm³

FC3 : +de 1600 à 2000 cm³

N/FN4 : +de 2000 cm³

A/FA4 : +de 2000

FC4 : +de 2000 cm³

F2000-1 : de 0 à 1400 cm³

C3.1 : de 0 à 1600 cm³

GT1 : de 0 à 2000 cm³

F2000-2 : +de 1400 à 1600 cm³

C3.2 : +de 1600 à 2000 cm³

GT2 : +de 2000 cm³

F2000-3 : +de 1600 à 2000 cm³

CN 1 : de 0 à 1600 cm³

D/E1 : de 0 à 1300 cm³ + Campus

CM1 & CM2 : de 0 à 1003 cm³

CN 2 : +de 1600 à 2000 cm³

D/E2 : +de 1300 à 1605 cm³

D/E3 : FF – FR – F3B

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 4.2.7p - Echappement :

Les voitures fermées, et Groupes CM et GT auront un niveau sonore maximal de : **105 dB A maxi.**
Les voitures ouvertes auront un niveau maximal de : **110 dB A maxi.**

Article 4.3p - Numéros de Course : Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 4.4p - Dispositifs de sécurité : Voir France-Auto spécial règlement - Réglementation Montagne 2010.

ARTICLE 5P - PUBLICITES : Voir réglementation standard des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire non rachetable : Crédit Mutuel & AUTOSUR.

- Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P - SITES et INFRASTRUCTURES :

Article 6.1p - Parcours :

La Course de Côte Régionale d'Ottange a le parcours suivant : **CD 59b de Nondkeil à Rochonvillers**
Et se déroule en : **3 manches obligatoires.**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, en ordre décroissant

Dans l'ordre des groupes suivants : **N/FN - A/FA – Gt de série – Z - F2000/FC-FS – CM/C3/CN - D/E.**

- Départ :

Sortie NONDKEIL vers ROCHONVILLERS.

- Arrivée :

Après le dernier virage vers ROCHONVILLERS

- Se déroulera en :

3 montées OBLIGATOIRES.

- Pente moyenne :

3%.

- Longueur du parcours :

1650 m.

- Modalités de retour au départ :

Par le parcours de la côte.

- Parc de départ :

Segment de 100 m avant le Départ - Nondkeil.

- Parc d'arrivée :

Segment de route après la Ligne d'Arrivée - Rochonvillers.

Article 6.2p - Route de Course :

L'accès au départ débute à la sortie du PARC CONCURRENTS et PRE-GRILLE vers le Départ.

Article 6.3p - Pré-grille :

La File de Départ se trouve entre la sortie du PARC CONCURRENTS et le Départ.

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en File de Départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.**

Article 6.4p - Signalisation : Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 6.5p - Parc Concurrents :

Les PARCS CONCURRENTS seront situés pour les groupes **N/FN - A/FA – Gt de série – Z - F2000/FC-FS** au **parc 1** (vers Ottange à l'entrée du parc). Les groupes **F2000/FC-FS – CM/C3/CN - D/E**, au **parc 2** (vers le départ, à la sortie du parc). Les parcs seront accessibles à partir du samedi 15 mai 12h00. **Les remorques DEVRONT être garées au parc suivant les indications portées aux tableaux d'affichages.**

Dans le parc Concurrents, il est formellement demandé aux Concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5m minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents.
- De ne pas procéder à des démarrages des moteurs de compétition entre le dimanche 16 mai 21h00 et le lundi 17 mai 2010 à 9h00.
- **La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€.**

Article 6.6p - Parc Fermé Final :

Le Parc Fermé Final sera obligatoire, sous peine d'exclusion d'office, pour tous les concurrents classés, sur une portion de 150 m depuis le départ dans le sens de l'épreuve (vers Rochonvillers).

Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels : Les tableaux d'affichages seront placés :

* durant les vérifications :

Au préau de l'école primaire.

* durant les essais et la course :

A la Ligne de Départ.

* durant le délai de réclamation après l'arrivée :

A la Ligne de Départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichages leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra : **A la Ligne de Départ.**

Centre de secours : **Audun-Le-Tiche** Téléphone : **06.76.70.75.01.**
Téléphone : **N°18.**

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Article 7.1p - Essais : Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Article 7.2p - Conférence aux Pilotes (Briefing) :

Conférence aux Pilotes (Briefing) se tiendra. **A la Ligne de Départ, 16 mai 2010.**
Présences Pilotes et Chefs de Postes obligatoires. **De 13h40 à 13h55.**

Article 7.3p - Course : Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : **Aux feux tricolores.**

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen d'échauffement des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P - PENALITES : Voir réglementation standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P - CLASSEMENT :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Les ex-æquos seront départagés en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées ou encore essai.

Les classements provisoires seront affichés à environ : **18h30 au Parc Fermé.**

Et seront établis de la façon suivante :

Un classement GENERAL, FEMININ, par GROUPES, par CLASSES.

ARTICLE 10P - PRIX :

Article 10.1p - Trophées : Modalités : voir extrait règlements Challenges.

Article 10.2p - Prix :

Classement GENERAL

1^{er} : 230 €
2^{ème} : 180 €
3^{ème} : 130 €
4^{ème} : 90 €
5^{ème} : 50 €

Classement par GROUPES

1^{er} (si = 5 classés) : 70 €

Classement général FEMININ

1^{ère} (si = 2 classées) : 90 €

Classement jeune – de 25ans

1^{er} jeune : 90 €

Classement par CLASSES

1^{er} (si < 3 classés) : 100 €
1^{er} (si = 3 classés) : 170 €
2^{ème} (si = 3 classés) : 100 €
1^{er} (si = 5 classés) : 170 €
2^{ème} (si = 5 classés) : 120 €
3^{ème} (si = 5 classés) : 90 €
4^{ème} (si = 10 classés) : 60 €
5^{ème} (si = 10 classés) : 40 €

Article 10.3p - Coupes :

De nombreuses coupes seront remises aux différents classements, **les prix sont cumulables.**

Une INDEMNISATION ET une COUPE ou MEDAILLE, seront remises à chaque COMMISSAIRE en poste, ce JOUR.

Article 10.4p - Podium :

Article 10.5p - Remise des Prix et Coupes :

Ecole primaire de Nondkeil le : **16 mai 2010**, vers 19h00.

Article 10.6p - Remise des Chèques et Palmarès :

Ecole primaire de Nondkeil le : **16 mai 2010**, vers 19h00.